

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 04 - 17

Séance du 14 avril 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**GESTION DE LA SALLE DE
CINEMA « LE CASINO »**

**RELANCE SELON LA
PROCEDURE
DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC
DE LA GESTION**

**DE LA SALLE DE CINEMA
« LE CASINO »**

**CREATION DE LA
COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC ET ELECTION
DE SES MEMBRES**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Par délibération en date du 18 mai 2010, le Conseil Municipal a confié la gestion du cinéma « le Casino » à La Ligue d'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Var par voie de délégation de service public (DSP), pour une durée de 6 ans, à partir du 1er juillet 2010.

Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2016. Afin de garantir la continuité du service public, il convient de confirmer le principe de la délégation de gestion du cinéma le Casino et de lancer une procédure de renouvellement de la DSP conformément aux articles L. 1411-1 à L. 1411-10 et L. 1411-13 à L. 1411-18 du code général des collectivités territoriales.

En vue de la relance prochaine de ce contrat, selon la procédure de délégation de service public prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de créer, en vertu de l'article L. 1411-5 du CGCT une Commission de Délégation de Service Public (CDSPP).

Cette Commission devra :

- ouvrir et examiner les candidatures reçues,
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- émettre un avis sur les propositions des candidats, avant les négociations qui permettront d'aboutir au choix des sous-traitants.

Monsieur le Maire rappelle que cette Commission est composée comme suit :

- **Membres titulaires avec voix délibérative:**
 - 1 Président qui est l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant,
 - 5 Conseillers Municipaux élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- **Membres suppléants :** élus en nombre égal à celui de membres titulaires et dans les mêmes conditions,
- **Membres de droit à voix consultative :**
 - le Comptable de la Commune,
 - un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et L.1411-5,

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission de délégation de service public en vue de la relance, selon une procédure de délégation de service public, de la gestion de la salle de cinéma « Le Casino »

PROCEDE à l'élection, à bulletins secrets, des membres du conseil municipal qui siègeront au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au titre du Groupe 1 :

Titulaires	Suppléants
1- Madame Pascale NOUYRIGAT 2- Monsieur Louis FERRARA 3- Madame Chrystelle GOHARD 4- Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA	1- Monsieur Pierre LUCIANO 2- Madame Michèle VANPEE 3- Monsieur Jean-Paul ROCHE 4- Monsieur Bruno JOANNON

Il est procédé à un vote à bulletins secrets :

- Suffrage exprimé : 30
- Blancs : 3

Quotient électoral (QE) = 30 (Suffrages exprimés) / 5 (nombre de sièges à pourvoir)
= 6

Nombre de sièges obtenus pour chaque groupe :

Liste proposée par le Groupe 1 : 26 (nombre de voix) : 6 (QE) = 4,33 soit :
4 sièges à la représentation proportionnelle

Monsieur Dominique OLIVIER, titulaire (Groupe 4) et Madame Béatrice AIELLO, suppléant (Groupe 3)

4 voix

4 / 6 (QE) = 0,66 soit : 1 siège au plus fort reste

En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire, Philippe BARTHELEMY :

Titulaires	Suppléants
1- Madame Pascale NOUYRIGAT 2- Monsieur Louis FERRARA 3- Madame Chrystelle GOHARD 4- Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA 5- Monsieur Dominique OLIVIER	1- Monsieur Pierre LUCIANO 2- Madame Michèle VANPEE 3- Monsieur Jean-Paul ROCHE 4- Monsieur Bruno JOANNON 5- Madame Béatrice AIELLO

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY